



pour un
monde
meilleur

CEPECO ONGD / Asbl
Centre pour la Promotion
et l'Education des
Communautés de base



NOTE DE SYNTHÈSE **PREMIER FORUM LOCAL DE TSHELA**

DATE : 8 – 9 SEPTEMBRE 2009

Il s'est tenu les 08 et 09 septembre 2009 dans les locaux de la Société des Cultures Agricoles et Industrielles du Mayombe (SCAM) à Tshela, le premier forum local sur le projet « Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution de la réduction de la pauvreté en RDC » exécuté par l'organisation Britannique Forests Monitor pour le compte du gouvernement de la R D Congo. Ce forum était co-organisé par Forests Monitor et l'ONG CEPECO (Centre pour la Promotion et l'Education des Communautés de base) qui est responsable de la coordination des activités du projet sur le site de la Province du Bas Congo.

Objectif du forum

L'objectif de ce Forum était donc de présenter le rapport synthèse des dialogues communautaires tenus sur cinq thèmes, pendant 14 jours, au sein des villages de 4 secteurs du Territoire de Tshela en vue de son enrichissement et de sa validation par les autres acteurs du secteur de l'environnement. Le forum local a aussi formulé des recommandations à l'intention des décideurs afin que les droits et préoccupations des populations concernées soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion des ressources forestières par les communautés locales.

Participants

Une cinquantaine de personnes issues de diverses institutions ont pris part à ce premier forum local. Elles représentaient les administrations publiques locales (Commissaire de District, Administrateur du Territoire, chefs de tous les Secteurs, chef de poste ANR du territoire, superviseur de l'Environnement, coordination de district et provinciale de l'Environnement), le secteur privé (SCAM, exploitants artisanaux), la société civile (CEPECO, AMAR, ADEV, ITENAC, CPPR, Eglises catholique et protestante), les communautés locales (chefs coutumiers et chefs de villages). Le Coordinateur de l'Unité Opérationnelle de LUKI pour le projet FORCOM / FAO, qui est aussi le point focal du MECNT national de la foresterie communautaire, a assuré la modération du forum.

Déroulement du forum local

Le forum local s'est articulé autour de deux éléments majeurs :

1. La validation des résultats des dialogues communautaires ;
2. L'approfondissement de la réflexion autour de cinq thèmes.

Forests Monitor RDC, 12ème Etage, Immeuble BCDC,
Boulevard du 30 Juin, Gombe-Kinshasa, RDC
Tel: +243 (0) 8117 08 616 ; Fax: +44 (0) 1223 359 048

Forests Monitor UK, 69a Lensfield Road, Cambridge, CB2 1EN, UK
Tel: +44 (0) 1223 360975; Fax: +44 (0) 1223 359048

Concernant la validation des résultats, un compte rendu a été donné sur le déroulement des dialogues communautaires qui se sont tenus dans quatre villages des Secteurs de MBANGA, LUBUZI, LUBOLO et NGANDA TSUNDI. Ces dialogues communautaires dont les résultats ont été par la suite validés au niveau des chefs lieux de chacun de ces quatre Secteurs, ont porté sur les cinq thèmes suivants : le statut des forêts, les droits fonciers coutumiers, l'exploitation forestière artisanale, le processus de prise des décisions au niveau communautaire et les aires protégées et forêts des communautés locales.

Il est important de noter la participation très active et l'enthousiasme des communautés et des autorités locales tant au moment des dialogues que pendant les validations.

Par exemple, plus de 78 personnes ont participé à la discussion sur le processus de prise des décisions au village KAYALA et plus de 124 personnes, sur les 100 invitées, ont participé à la validation de ces dialogues au secteur de LUBOLO.

A ces différentes occasions, les communautés locales se sont librement exprimées sur les mécanismes traditionnels locaux de gestion des ressources forestières, lesquels devraient être pris en considération dans la réglementation des forêts des communautés locales en RDC.

Résultats validés des dialogues locaux et communautaires

1. **Statut de la forêt et des droits fonciers coutumiers** : Les communautés locales ont réaffirmé que la propriété coutumière des terres et de ses ressources relève des familles /lignées et des clans qui sont les véritables ayants droits fonciers traditionnels. Ils possèdent de ce fait un droit de gestion, d'administration et même de cession des terres à des tiers. Toutefois, l'accès à la terre et aux autres ressources est libre pour les autres membres de la communauté.
2. **L'exploitation forestière artisanale** : Les communautés ont indiqué que cette activité est l'un des grands facteurs de la dégradation forestière et de la déforestation dans le Mayombe et qu'en dehors de quelques profits individuels, elle n'apporte pas de bénéfices concrets pour les communautés locales. Elles ont émis le vœu de voir cette activité interdite sur toute l'étendue du District du Bas Fleuve.
3. **Les décisions relatives à la vie de la communauté et à la gestion des ressources** relèvent de la responsabilité du chef de village qui agit en concertation avec ses notables, qui sont aussi représentants des ayants droits fonciers. Ce conseil de village a ainsi la responsabilité de la bonne marche des affaires de la communauté.
4. **La conservation des ressources naturelles** est une pratique qui s'inscrit dans les traditions et les coutumes des communautés *Bayombe*. C'est grâce à des pratiques coutumières que subsistent encore quelques forêts dans cette région du pays malgré l'intensité de l'exploitation et de la destruction dont elles ont fait l'objet depuis les années 1925. Les communautés locales souhaitent avoir une part plus active dans les efforts nationaux de conservation de la biodiversité et ne veulent plus simplement les subir.

Les thèmes approfondis

Lors du forum local de Tshela, les points soulignés ci-dessus ont non seulement été validés mais aussi approfondis à travers des travaux en carrefours qui ont porté sur les quatre axes suivants :

1. **Définition de la communauté** : Les participants au forum local ont identifié cinq critères principaux qui caractérisent une communauté locale :

- Le lien à un ancêtre maternel commun ;
- La résidence continue dans un même village ;
- Etre marié aux membres de cette famille ;
- Le nom du village est donné en fonction du nom de l'ancêtre commun ou des vestiges (Bikhanda) ; et
- La possession des forêts.

Ces caractéristiques corroborent parfaitement la définition que donne le Code forestier de la communauté locale en son article 1 point 17. Les participants sont allés un peu plus loin pour souligner que l'unité de base qui constitue la communauté locale dans le contexte du District du Bas Fleuve, est le village ou même le groupement. La communauté locale est gérée dans ces conditions par des institutions traditionnelles bien identifiées. Il s'agit, selon le cas, du conseil de famille constitué par le chef de village et ses notables, qui sont les représentants des lignées, ou du conseil de groupement qui est constitué du chef de groupement, ses notables et les chefs des villages qui constituent le groupement. Il est aussi envisagé que le conseil de Secteur qui devra être mis en place dans le cadre de la décentralisation puisse jouer un rôle important dans l'administration des communautés locales.

Les participants au forum local ont aussi relevé que la délimitation des forêts coutumières se fait sur la base des noms donnés à ces espaces par les ancêtres et qui sont connus aussi des communautés voisines. Toutefois, les participants ont souligné que beaucoup de communautés dans le District font l'objet d'une importante pression foncière due à l'occupation de près des trois quart de leurs terres par des exploitants agroindustriels comme la SCAM. Il a été relevé la nécessité de trouver rapidement une solution à ce problème foncier qui crée de nombreuses frustrations au sein des communautés qui sont pratiquement privées de leurs terres.

2. **La conservation communautaire** : Le forum local a relevé que la forêt dans le Bas-Fleuve constitue la source de la vie humaine et animale (la nourriture et les matériaux de construction proviennent de la forêt) ; elle garantit l'équilibre naturel des rivières et du climat ; elle fournit la base de nombreuses activités économiques (agriculture, élevage, industrie, tourisme, mines, plantes médicinales, sites touristiques, espèces animales et végétales etc.) faisant du Bas-Fleuve le grenier du Bas-Congo. Toutefois, cette forêt est soumise à de nombreuses menaces qui mettent son existence en danger, notamment la pression démographique, l'exploitation anarchique favorisée par la corruption et la concussion et le développement des industries agricoles. De l'avis des participants, la survie de ces forêts passe donc par une plus grande responsabilisation des communautés locales dans les efforts de conservation.

3. **L'exploitation forestière artisanale** : Les participants au forum local ont une fois de plus déploré les effets néfastes de cette activité qui selon eux est l'une des causes de la destruction des forêts dans le Bas-fleuve. Aussi, ont-ils fait les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement interdise le sciage artisanal à la tronçonneuse ;

- Que l'administration locale de l'environnement soit dotée de moyens matériels conséquents pour favoriser un accompagnement efficace des communautés locales ;
- Que des ONGD encadrent les scieurs des planches pour les aider à se reconvertir vers d'autres activités génératrices de revenus ;
- Que la mesure de suspension de l'exploitation artisanale soit rigoureusement appliquée. Les participants au forum local ont en effet été surpris d'apprendre qu'il existe une mesure suspendant l'exploitation forestière sur toute l'étendue du Bas Congo car cette activité continue de se dérouler au vu et au su de tout le monde. Ils ont donc réitéré leur demande de faire appliquer cette mesure.

4. ***Le rôle et la place de la femme dans la gestion des forêts par les communautés locales*** : A ce sujet, le forum local a noté que c'est la femme qui est détentrice du pouvoir qu'elle transmet par la suite à l'homme. Dans certain cas, elle assure les responsabilités de chef de village et même chef de groupement. Toutefois, le forum a noté qu'il est important de veiller à maintenir certains acquis culturels et éviter la marginalisation de la femme dans tous les processus de prise de décision relative à la gestion de la terre et des ressources forestières. Aussi des dispositions doivent-elles être prises pour assurer la représentation des femmes au sein de toutes les instances en charge de l'administration de la communauté, et notamment sur toutes les questions liées à la gestion des ressources forestières.

Le prochain forum local devrait avoir lieu au mois de décembre à Tshela.

Boma, le 26/09/2009

POUR LE CEPECO

Pasteur Jacques BAKULU
 Coordinateur du site et Point Focal RRN/Bas Congo
 B.P. 247, Boma I, Bas Congo, RDC
 Tél: 00243 (0) 9 98 32 20 67
 E-mail: cepecordc@yahoo.fr